

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/appel-deversement-Golfech>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Déversement radioactif par la centrale de Golfech : EDF doit enfin être condamnée**

27 septembre 2012

Déversement radioactif par la centrale de Golfech : EDF doit enfin être condamnée

Lundi 1er octobre, la Cour d'appel de Toulouse examinera l'appel, interjeté notamment par le Réseau "Sortir du nucléaire", de la décision du tribunal de police de Castelsarrasin, le 29 mars 2012, de relaxer EDF suite au déversement d'effluents radioactifs qui avait eu lieu en janvier 2010 à la centrale nucléaire de Golfech.

Située entre Agen et Toulouse, la centrale nucléaire de Golfech est implantée sur les berges de la Garonne, à environ 40 km à l'ouest de Montauban. Elle comporte deux réacteurs à eau sous pression, d'une puissance de 1300 MW chacun, et est exploitée par Électricité de France (EDF).

Janvier 2010 : déversement radioactif

En janvier 2010, selon une auto-estimation d'EDF, 450 litres d'effluents radioactifs provenant de la centrale de Golfech ont été accidentellement déversés dans le milieu naturel. À la suite de cet évènement grave, du tritium a été découvert dans la nappe phréatique sous la centrale. Quelques mois auparavant, les associations locales avaient déjà mis en évidence la présence de cet élément radioactif dans les algues de la Garonne. Extrêmement nocif pour les êtres vivants et très volatil, il se mélange facilement avec l'eau et provoque des dommages à l'ADN.

Bien que la composition exacte du rejet intempestif ne soit pas précisément déterminée, il est établi que ce dernier comportait de nombreux autres radioéléments en plus du tritium.

Une pollution radioactive qui ne doit pas rester impunie

Une nouvelle fois, ce déversement démontre que le nucléaire engendre des pollutions radioactives tout sauf négligeables, y compris dans son fonctionnement quotidien. Nul besoin d'accident majeur ou de crise grave pour cela.

Le Réseau "Sortir du nucléaire", FNE Midi-Pyrénées et les Amis de la Terre Midi-Pyrénées, soutenus par de nombreuses associations locales, ont donc porté plainte. Le Parquet n'ayant pas engagé de poursuites, EDF a été citée directement devant les juridictions.

L'audience en première instance a eu lieu le jeudi 26 janvier 2012, au tribunal de police de Castelsarrasin. Le procureur de la République a retenu deux des cinq infractions soulevées et a requis une amende de 1 000 euros pour chacune d'entre elles. Mais le 29 mars 2012, le tribunal a finalement relaxé purement et simplement EDF. Les associations et le Parquet ont fait appel de cette décision.

L'audience se tiendra le lundi 1er octobre 2012 à 14H00, à la Cour d'appel de Toulouse. Le Réseau "Sortir du nucléaire" sera présent. Un pique-nique est organisé par les militants locaux devant la Cour le jour même, à partir de midi.

Retrouvez l'historique de cette procédure : <https://www.sortirdunucleaire.org/Golfech-EDF-hors-la-loi>

Contacts presse présents sur place :

Daniel Roussée : 06 61 97 83 28

Marc Saint Aroman : 05 61 35 11 06

Marie Frachisse : 07 62 58 01 23

Benoist Busson (avocat du Réseau "Sortir du nucléaire") : 06 72 12 72 47